



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS APPELLE A LA PRUDENCE APRES UNE AGRESSION A LA PIQURE SURVENUE DANS UNE DISCOTHEQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE LENS

Arras, le 30 mai 2022

Le 28 mai, à 3h45, une jeune femme a perdu connaissance et a été prise de vomissements dans l'enceinte d'une discothèque située au sein de l'arrondissement de Lens. La victime a immédiatement été prise en charge par ses amis qui l'ont mise en sécurité.

Elle s'est ensuite rendue pour un contrôle au Centre Hospitalier de Lens. Une trace de piqûre a alors été découverte dans son dos. Des analyses sont en cours et une enquête a été ouverte.

Cette agression, particulièrement dangereuse, nous appelle à la plus grande vigilance.

La préfecture du Pas-de-Calais rappelle les mesures à appliquer en cas de piqûre :

- Alerter immédiatement votre entourage, et si possible, le personnel de l'établissement dans lequel vous vous trouvez ;
- En tant que témoin : rester avec la victime ;
- Se rendre aux urgences le plus rapidement possible et signaler la piqûre. Dans un tel cas, un protocole de prévention de l'Accident d'Exposition au Sang (AES) sera alors déclenché, pour prendre en charge et/ou écarter le risque de VIH et d'hépatite B ;
- Effectuer un bilan toxicologique, nécessaire à l'établissement d'une analyse toxicologique dans le cadre de la procédure judiciaire ;
- Donner toutes les informations nécessaires aux forces de l'ordre et porter plainte.

Ces faits, qualifiés de violences volontaires et d'administration de substance nuisible, sont passibles de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)